**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 42 (1954)

**Heft:** 821

Artikel: Bale
Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-268317

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### VAUD

#### Suffrage féminin de Lausanne

La section de Lausanne du Suffrage fémi-nin a repris, le 22 octobre, à l'Institut italien de culture, ses séances mensuelles. Mlle A. Quinche, présidente, y a résumé la grande activité de l'Alliance internationale des fem-

Quinche, presidente, y a resume la grande activité de l'Alliance internationale des femmes, à droits égaux responsabilités égales, qui, aujourd'hui, dirige son activité vers les femmes d'Orient, celles d'Occident — à part les Suissesses et les Espagnoles — étant devenues des citoyennes depuis la fondation de l'Alliance, en 1904.

Pour fêter ses cinquante ans, cette immense association tiendra son congrès de 1955 à Colombo (Ceylan), au milieu de ces populations de l'Orient qui sont parvenues brusquement à la majorité civique, femmes y comprises, mais où l'instruction publique est encore rudimentaire; la mission des femmes est de la développer et de veiller à ce que les écoles qui s'ouvrent ne soient pas fermées aux femmes, en vertu d'une longue et néfaste tradition.

Les femmes de Ceylan préparent joyeusement ce congrès, où les Européennes se

Les femmes de Ceylan préparent joyeu-sement ce congrès, où les Européennes se rendront par avion, et les Anglaises, par mer. Mme I. Krayenbühl-Gubser, présidente de l'Union des sociétés féminines lausannoises, a présenté aux participantes les plans de l'« Habitation féminine », dus à M. Eugène Béboux, architecte à Lausanne. On a la cer-titude de voir la maison sortir bientôt de ter-re, à la rue du Vieux-Moulin, et ses loyers extrêmement bas seront fort appréciés par celles qui gagnent très modestement leur vie. Mais des « Habitrations féminines » semblacelles qui gagnent très modestement leur vie. Mais des «Habitations féminines» sembla-bles, il en faudrait cinquante, à Lausanne seulement!

La séance de novembre sera consacrée à l'assurance-maternité.

#### Groupe radical

Le Groupe féminin du parti radical lau-sannois s'est réuni, pour sa première séance d'automne, le 13 octobre, au Cercle démo-cratique, sous la présidence de MIle Geor-gette Perret. L'assemblée a eu le grand plai-sir d'entendre un exposé très documenté de Mme Jean Krayenbühl, présidente de l'Union de sociétés féminines de Lausanne, sur l'habi-tation féminine. Cet avocué a suscité le plude sociétés féminines de Lausanne, sur l'habi-tation féminine. Cet exposé a suscité le plus vif intérêt parmi les auditrices, qui, à l'una-nimité, ont applaudi la décision, par notre as-sociation, de souscrire immédiatement des parts pour aider la réalisation de cette belle cuvre sociale.

Mile Perret donne connaissance de toute

Mlle Perret donne connaissance de toute la correspondance échangée par l'Union des femmes radicales suisses avec le Conseil fédéral, au sujet de la protestation des femmes contre le service obligatoire.

Me Quinche fournit des renseignements sur la naturalisation de la femme vaudoise ayant épousé un Confédéré. Une délégation assistera à la prochaine séance de la commission.

## Groupe libéral

Groupe libéral

Au groupe des Femmes libérales de Lausanne, réuni sous la présidence de Mme B. Grossi, Mme Paul Weber, secrétaire-caissière, a rapporté sur l'œuvre de la colonie de vacances libérale. Les dons ont atteint fr. 3220.—; l'idée était de recevoir des enfants suisses de l'étranger ayant un urgent besoin de grand air et de soins tant physiques que moraux. Il a fallu renoncer à ouvrir et à tenir une maison de vacances, les frais étaient trop élevés; Mmes Weber et Grossi ont placé, dans d'excellentes pensions pour enfants, six jeunes qui avaient particulièrement besoin d'être suivis et qui y ont fait des séjours variant de une à quatre semaines; tous en ont remporté un grand profit. remporté un grand profit.

## Nos suffragistes à l'œuvre

### Cours d'été de Copenhague

(suite de la page 1)

On m'a répondu : « Il faut varier

On ma repondu: « Il faut vaner les sandwiches, amalgamer tous les poissons à une quantité de sauces ».

Je reviens à la journée de Mme Andersen.

Le matin, à partir de 5 h. 30 déjà, elle peut confier son dernier-né à la crèche. L'aînée de ses filles va à l'école; elle a naturellement une bicyclette; elle prend chaque jour dans son collège un repas composé de sandwiches. son collège un repas composé de sandwiches, lait et pommes. Ce déjeuner est distribué à tous les écoliers, sans égard pour la fortune des parents. Comme chez nous, de 7 à 14 ans, l'enfant va à l'école. La différence est que l'enseignement est gratuit jusqu'à et y compris l'université. Le nombre des étu-diants qui suivent les cours de l'Université de Copenhague s'élève à 6000 ; celui d'Aarhus à 2000. A l'Université d'Aarhus (Jutland) où

nous avons logé, une étudiante paie 45 couronnes (69 fr. s. = 100 couronnes) par mois pour un studio qui comprend hall, balcon, cabinet de toilette. A chaque étage, une cuisine commune vous permet de cuire votre petit déjeuner. Un parc immense, avec des nappes d'eau, des ombrages, des pelouses ouatées, vous invitent au travail ou au repos. Une déléguée, fille d'un haut dignitaire, dans le Proche-Orient, voulait, séance tenante. Une deleguee, fille d'un haut dignitaire, dans le Proche-Orient, voulait, séance tenante, s'inscrire pour le prochain semestre. Dans son enthousiasme, elle avait oublié le principal : la question de la langue. Le danois est une langue gutturale. Jugez-en : Krötröle...

Un article sur les assurances sociales suivra.

## TOUX et MAUX DE GORGE **POTION FINCK**

(formule du Dr. Bischoff) En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie

26, rue du Mont-Blanc, Genève au prix de Fr. 1.80. Tél. 327115

## LE ROSEY

Institut international de jeunes gens

(9 à 18 ans)

incompatible avec l'ordre public et le libre exercice du droit de vote,

### Arrête:

Toute manifestation quelconque de propa-gande ou tout rassemblement de personnes dans ce but est interdit, non seulement à l'indans ce but est interdit, non seulement à l'intérieur des locaux de vote, mais aussi aux abords de ceux-ci, tant dans les bâtiments les abritant que sur la voie publique, le domaine public ou privé.

Ceux qui participent à une manifestation ou rassemblement de ce genre, ceux qui provoquent une telle manifestation ou rassemblement, sont passibles des peines de police.

Comment peut-on affirmer que des per-sonnes silencieuses font de la propagande ? Il y aurait là quelques définitions à préciser. Néanmoins il faut croire que la cause fémi-niste est jugée bien près du succès, pour jus-tifier la promulgation hâtive d'un arrêté du Conseil d'Etat.

### ZURICH

Les trois projets concernant le suffrage fé-

Les trois projets concernant le suffrage féminin, pendants devant le Grand Conseil zurichois, ont passé à l'ordre du jour des séances de fin septembre et du début d'octobre. Le 27 septembre, le Grand Conseil a rejeté le contre-projet social démocrate par 82 voix contre 66, de sorte que le projet d'initiative du parti du travail viendra tel que devant les électeurs, or les suffragistes zurichoises estiment que ce projet qui réclame ambitieusement l'égalité politique complète

F

A V

0

R

I N S

N E Z 0

N

E U

R

S

#### NEUCHATEL

#### La Chaux-de-Fonds

La section de la Chaux-de-Fonds a tenu sa première séance mensuelle jeudi 30 sep-tembre. Elle prévoit au programme du nou-vel exercice « La femme dans la vie », dans vel exercice « La femme dans la vie », dans la plupart de ses applications d'ordre moral, social, matériel, etc. Certaines causeries sont prévues à cet effet.

Puis, Mme Pfachler a fait un exposé approfondi sur l'«aide morale aux vieillards», exposé présenté, en mai 1954, à l'assemblée changel à l'acception de la lacception de l'acception de la lacception de lacception de la lacception de la lacception de la lacception de lacception de la lacception de lacception de la lacception de

générale de l'association des veuves et des des vieillards va en augmentant, vu la plus grande longévité actuelle. Les différentes forgrande longévité actuelle. Les différentes formes d'aide apportées aux personnes âgées gagneraient à être coordonnées. L'aide financière n'est pas toujours suffisante, elle n'est, du reste, pas toujours nécessaire. L'aide morale est la principale et peut agir de différentes manières : elle est d'abord d'ordre social, par la collectivité, en essayant de faire subsister, voire de révéler la personnalité du vieillard, son individualité.

L'expérience faite en Angleterre (et ailleurs, Réal) de donner une occupation diminuant avec l'âge, mais permettant à celui qui le désire de travailler encore dans sa profession, mérite d'être retenue. D'autre part, certains clubs tentent d'intéresser ceux qui se

sion, merite de ctre retenue. D'autre part, certains clubs tentent d'intéresser ceux qui se sont retirés de la vie professionnelle à une activité artistique; en France, il existe des foyers d'accueil cherchant à sortir les personnes âgées de leur isolement éventuel, en leur proposant diverses manifestations intéressantes qui agráfule.

leur proposant diverses manifestations inté-ressantes ou agréables.

Mme Pfaehler fait diverses suggestions con-cernant les vieillards de notre ville, qui se-ront communiquées à qui de droit.

Une discussion pleine d'entrain suivit cet exposé brillant de fond et de forme. La séan-ce est levée à regret et la prochaine séance fixée au jeudi 4 novembre.

L. C.

Le 25 octobre a été élue la première femme juge au *Tribunal civil*, en la personne de Mme Marthe Borradori, représentante du parti socialiste. On se souvient qu'on avait enregistré, au cours de l'année 1953, l'élection du Dr Hilde Vérene Borsinger (particatholique), au *Tribunal pénal*, puis la nomination de deux femmes juges adjoints, l'une libérale, l'autre radicale, au *Tribunal civil*.

On voit ici les heureuses conséquences dé-

On voit ici les heureuses conséquences découlant de la loi permettant aux femmes d'être élues à toutes les fonctions judiciaires, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1953.

Les juges sont élus par les électeurs, tandis que les juges adjoints sont nommés par le Grand Conseil, c'est pourquoi la nomination de Mme Borradori a une signification féministe particulière, elle était en compétition, comme socialiste, avec le candidat des partis bourgeois.

dans tous les domaines, a bien des chances d'aller au devant d'un échec.

Le 4 octobre, le Grand Conseil a, après une vive discussion, renvoyé au Conseil d'Etat, par 85 voix contre 67, la motion Glatrfelder qui proposait le droit de vote et d'élection facultatif pour les femmes, sur le plan communal. Le député Glattfelder a formulé une proposition dans ce sens parce qu'il se dit qu'un tel projet pourrait avoir des chances d'être accepté si on le considère sous l'angle de la tolérance. De même qu'en Suisse, on est accoutumé à tolérer les positions religieuses de ceux-ci et de ceux-là, on devrait pouvoir tolérer les opinions féministes de telle ou telle commune.

## Pour être bien servie,

la ménagèrse avisée fait ses achats à la

# COOPÉ

Escompte 5 %

"Nous luttons contre la vie chère"

Sur proposition du Comité de la Fête nationale suisse, et d'entente avec le Département fédéral des postes et chemins de fer, la direction générale de l'administration des P.T.T. a décidé d'octroyer le 10 % du produit net de la vente de timbres du 1er août 1954 aux Services d'aide familiale. Ce montant sers des réports entre les membres de l'Asse tant sera réparti entre les membres de l'Association suisse des organisations d'aide familiale, les écoles d'aides familiales membres de la dite Association et la Société des œuvres sociales des aides de famille à Sarnen.

## EXTRAIT VITAMINEUX BEVITA

Pour assaisonner et tartine

Le meilleur au goût.

Fabrique de zwiebacks

C. CAND

Spécialité de zwiebacks au malt

### GENÈVE

## Journée suffragiste et commémoration de la consultation

C'est au mois de novembre que les sections C'est au mois de novembre que les sections suffragistes suisses, réunissant de vastes assemblées, consacrent une journée à la propagande publique de leur cause. L'association de Genève avait résolu, cette année, de consacrence affort au moment des élections centrer son effort au moment des élections du Grand Conseil (6 et 7 novembre). Un tract distribué dans les boîtes aux lettres devait inviter les Suissesses de notre canton à se grouper aux abords des locaux de vote, un œillet rose à la boutonnière, comme signe de ralliement.

Il était stipulé qu'il s'agissait d'une manifestation empreinte de dignité et qui devait se dérouler *en silence*.

Le texte soumis au Département de Jus-

tice et Police semblait ne devoir soulever au-cune opposition. On pria les organisatrices d'attendre une réponse, on ne savait trop, sans doute, qu'opposer à un projet aussi mo-

Le délai d'attente se prolongea une se maine, motivé disait-on par les réunions du Conseil d'Etat qui n'ont lieu que deux fois par semaine. Soudain, voici ce qui apparut: un arrêté du Conseil d'Etat, daté du 22 octobre et publié dans la Feuille d'Avis du 23, des vivils la trangue. dont voici la teneur

## ARRÊTÉ

interdisant toute manifestation ou rassemble-ment sur les lieux de scrutin Le Conseil d'Etat,

considérant que toute manifestation quel-conque de propagande, tant à l'intérieur des locaux de vote qu'aux abords de ceux-ci, est

2<sup>me</sup> hypoth. = jusqu'à 85 % de l'estimation 3<sup>me</sup> hypoth. = jusqu'à 100 % ou plus de l'esti-. 3 3/4 à 4 0/e mation cadastrale

3 ½ %).

Avant d'entreprendre la construction d'un immeuble, l'architecte aura établi un devis, estimatif au cube ou détaillé, afin que le plan financier soit définitif et que le rendement, c'est-à-dire les loyers soient déjà fixés.

### 4. Colonies d'habitation

Dans des cas favorables, la construction d'habitations en série permet une forte réduction du coût de construction et avant tout un bon lotissement du terrain. Il serait bon de

favoriser, par la conception du plan d'ensemble, un certain mélange de professions, de classes sociales, de familles et de personnes isolées. Des colonies spéciales pour célibataires, personnes âgées et familles nombreuses ne sont pas désirables; tout au plus quelques bâtiments spéciaux, parmi d'autres pour personnes âgées.

Le nombre des logements ouvriers doit être adapté aux conditions économiques normales de la région, afin de ne pas créer, au moindre fléchissement économique, des quartiers de chômeurs.

tiers de chômeurs. Ces colonies doivent être situées à proximité d'un cen-tre offrant des possibilités de travail, d'approvisionnement, de vie culturelle (écoles) et religieuse et les communications avec ce centre doivent être simples et économiques. Si la colonie est isolée, il faut créer un centre économique et cultu-rel en son sein. Il faut éviter de donner à ces constructions un aspect de série ou de casernes.

### 5. Le bâtiment

Sa construction
 Les modes de construction sont nombreux et en pleine évolution ; ils doivent simplement être étudiés dans l'esprit

La construction doit être économique et durable, le plan, de caractère souple pour que le loyer soit assuré long-temps. Les frais d'entretien doivent être minimes afin que les loyers puissent être fixés aussi bas que possible.